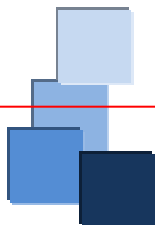

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
VENDREDI 12 JUIN 2009

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**
- **DECISION MODIFICATIVE N° 1**
- **ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION REGIONAL EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**
- **PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION 2009-2010**



RÉGION
CHAMPAGNE  **ARDENNE**

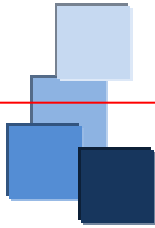
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL



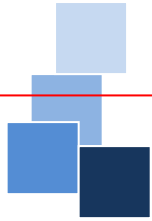
AVIS

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2008	3
<i>AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL</i>	<i>4</i>
<i>FINANCES</i>	<i>6</i>
<i>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</i>	<i>8</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>10</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>12</i>
<i>ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME</i>	<i>14</i>
<i>TRANSPORTS</i>	<i>16</i>
<i>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE</i>	<i>18</i>
DECISION MODIFICATIVE N°1	21
<i>AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL</i>	<i>22</i>
<i>FINANCES</i>	<i>24</i>
<i>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</i>	<i>26</i>
<i>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	<i>28</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>30</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>34</i>
<i>ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME</i>	<i>38</i>
<i>TRANSPORTS</i>	<i>40</i>
<i>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE</i>	<i>44</i>
<i>AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES</i>	<i>46</i>
ÉTAT D’AVANCEMENT DU PLAN D’ACTION RÉGIONAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	49
<i>ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME</i>	<i>50</i>
PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION 2009-2010	53
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>54</i>



COMPTE ADMINISTRATIF 2008



CESR Champagne-Ardenne

**AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

Compte Administratif 2008

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son objectif visant à faire coïncider les budgets prévisionnels avec l'exécution réelle, la région présente des taux d'exécution budgétaire de 90,05 % en section de fonctionnement et 88,40 % en section d'investissement. Le CESR souligne le bon niveau de consommation des crédits votés depuis plusieurs exercices.

Les 2/3 des investissements prévus sont des investissements croisés et dépendent fortement des décisions d'engagement de travaux de la part des partenaires de la Région.

C'est plus particulièrement le cas du Contrat de Projet État-Région (CPER 2007-2013) pour lequel la région ne peut remplir ses objectifs, faute du non engagement de l'État (dossier de la ligne 4, immobilier universitaire) et de l'université qui n'a pas encore fait connaître sa décision en matière de reconstructions universitaires.

Le CESR, fortement inquiet du retard pris en matière d'exécution du CPER, souligne la nécessité d'une grande vigilance de la part de la région au moment du bilan intermédiaire qui prévoit des rediscussions et des réorientations de ces contrats, en fonction de leur niveau de réalisation.

Le CESR souhaite vivement être associé à ce bilan intermédiaire.

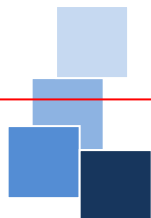
Points Clés

Le CESR constate :

- le bon niveau de consommation des crédits votés ;**
- que les 2/3 des investissements prévus dépendent fortement des décisions des partenaires.**

Le CESR préconise :

- une grande vigilance de la Région au moment du bilan intermédiaire du CPER ;**
- d'être associé à ce bilan intermédiaire.**



Présidente : **Corinne MARCHAL**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Compte administratif 2008

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : le compte administratif 2008

Le CESR remercie les services de la Région pour la qualité des documents et les réponses données aux questions.

Comme l'année précédente, le CESR souligne la très bonne réalisation du budget 2008 avec un taux atteignant 88,40 % en dépenses d'investissement et 90,05 % en dépenses de fonctionnement attestant d'un budget sincère. Toutefois, il remarque que certains postes sont très largement sous consommateurs par rapport aux autres domaines d'intervention, notamment l'enseignement supérieur – recherche, le sanitaire et social, l'agriculture et la forêt et l'environnement. Néanmoins, ce phénomène est essentiellement dû aux partenariats auxquels la Région est liée.

Les effets des transferts opérés par la loi de 2004 mettent en évidence une perte de 23 millions d'euros à ce jour, non compensée.

Le CESR remarque le bon bilan permettant de dégager des marges de manœuvres. En effet, la gestion de la dette, sans placements à risque et en bénéficiant de taux avantageux, a permis à la Région de sécuriser cette dernière et de la limiter.

Le CESR tient à attirer l'attention sur les incertitudes persistantes concernant la fiscalité directe et indirecte.

A l'heure actuelle, le manque de lisibilité sur la réforme de la taxe professionnelle, la baisse de consommation de carburants ainsi que la diminution du produit des cartes grises menacent les marges de manœuvre régionale.

Objet : le bilan social

Le CESR souligne l'amélioration de présentation du bilan social.

Le CESR constate les efforts menés au niveau de la formation professionnelle en direction des personnels Techniciens, Ouvriers et de Services (TOS). Toutefois, ces formations sont à poursuivre en y associant des actions de prévention afin de réduire les accidents du travail. Pour affiner les données présentées, le CESR demande, d'une part, que les accidents de trajet soient distingués des accidents du travail, comme cela est fait pour les agents du siège, et d'autre part, que soit pris en compte le taux de gravité et de fréquence des accidents du travail. Le CESR souligne l'amélioration du taux d'absentéisme chez ces mêmes personnels.

Le CESR souhaite que, conformément à ses préconisations dans la saisine du Président sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les données du bilan social soient plus sexuées.

Points Clés

Le CESR constate :

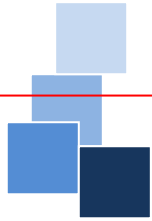
- la sincérité du budget ;**
- la détérioration des marges de manœuvre à venir ;**
- une meilleure prise en charge des personnels TOS.**

Le CESR préconise :

- une analyse des conséquences engendrées par une modification des bases fiscales sur les activités et les territoires ;**
- une évaluation des modifications des rentrées fiscales dues à la fermeture d'entreprises et à la baisse de la population sur le territoire régional ;**
- concernant le volet social, la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à limiter les accidents du travail.**

Le CESR souhaite :

- plus d'éléments sexués dans le bilan social.**



Compte Administratif 2008

Président : **Jean-Louis COURTOUX**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

Le CESR salue la qualité du rapport d'activité 2008 de la Direction du développement agricole qui accompagne le Compte administratif.

Dans le contexte difficile auquel est confrontée l'agriculture, le CESR ne peut que regretter la diminution du nombre d'audits d'exploitation aidés en 2008 liée à la baisse du soutien régional. Il réitère son souhait qu'une solution soit trouvée dans ce domaine.

Le CESR souligne que l'explication de la diminution du recours à l'aide aux bâtiments d'élevage ne se limite pas à la traversée de crises comme la fièvre catarrhale ovine (FCO). Beaucoup de bâtiments sont réalisés sans aide de la Région.

Enfin, il souhaiterait que soit intégrée au rapport d'activité une synthèse présentant les soutiens apportés dans le cadre du pôle Industrie et Agro-Ressources.

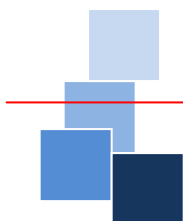
Points Clés

Le CESR constate :

- la diminution du nombre d'audits d'exploitations aidés en 2008 ;**
- la diminution du recours à l'aide bâtiments d'élevage.**

Le CESR souhaite :

- qu'une solution concernant le dispositif d'aide aux audits d'exploitation soit trouvée ;**
- pouvoir disposer d'une synthèse concernant les soutiens apportés dans le cadre du pôle Industrie et Agro-ressources.**



Compte Administratif 2008

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Stella DMYTRYK**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

En préalable, le CESR note la qualité du travail des documents présentés.


Concernant le Compte Administratif 2008, le CESR souligne l'amélioration du taux de consommation des crédits qui passe en 2008 à 82,56 % contre 78,09 % en 2007. Pour 2009, le CESR souhaite qu'il progresse sinon qu'il demeure au minimum identique.

Points Clés

Le CESR constate :

-  ***l'amélioration du taux de consommation des crédits.***

Le CESR souhaite :

-  ***qu'en 2009, le taux de consommation des crédits progresse sinon qu'il demeure au minimum identique.***



Président : **Philippe TROUSSET**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Compte Administratif 2008

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Lycées**

Le CESR constate que le taux d'exécution des crédits concernant les lycées est proche de 100 %.

Objet : **Apprentissage**

Le taux d'exécution des crédits de paiement a baissé pour l'année 2008. En réalité, il s'agit d'un décalage de règlement lié au règlement de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire en faveur des maîtres d'apprentissage dont l'échéance de paiement est passée de 2 à 5 mois.

Objet : **Formation professionnelle – Insertion Accès à l'emploi**

Le taux d'exécution reste à un bon niveau global, malgré une légère baisse constatée pour la 2^{ème} année consécutive. Le CESR constate que les dispositifs MUTAREV et INTEGRA n'ont pas produit les effets attendus en 2008. Il s'agit néanmoins de dispositifs nouveaux, s'adressant à un public « nouveau » au regard du PRF : il importe de laisser le temps nécessaire à une montée en charge et de prévoir une stratégie de communication adaptée, compte-tenu de l'intérêt que revêt l'offre de formation de ces deux dispositifs.

Points Clés

Le CESR constate que :

- ✚ **les taux d'exécution dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage et de la formation continue sont globalement à un bon niveau pour 2008.**

Le CESR préconise :

- ✚ **d'optimiser la communication pour une montée en charge des dispositifs INTEGRA et MUTAREV.**



CESR Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT

CULTURE ET VIE SOCIALE

SPORT – TOURISME

Président : **Daniel YON**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Compte Administratif 2008

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Environnement**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Le CESR constate une absence de consommation optimale des crédits d'investissement, particulièrement sensible dans le domaine de la maîtrise énergétique où des techniques innovantes sont mobilisées et des opérations ambitieuses initiées.

Le CESR constate malheureusement une certaine défaillance des bureaux d'études qui sont en grande partie à l'origine des retards.

Objet : **Sport**

Rapporteur : **Serge ROTHIER**

Le CESR note avec satisfaction une progression de la consommation des crédits en faveur des associations sportives. Elle est due à une politique de soutien accrue sur les frais de déplacement des clubs et à la transmission plus rapide des justificatifs de paiement.

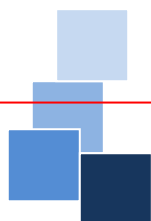
Le CESR constate :

Environnement

- une absence de consommation optimale des crédits d'investissement ;**
- une certaine défaillance des bureaux d'études sur des opérations innovantes, lourdes et complexes.**

Sport

- une progression de la consommation des crédits en faveur des associations sportives.**



CESR Champagne-Ardenne

TRANSPORTS

Président : **Alain KIMMEL**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Compte Administratif 2008

Rapporteur : **Christian DEJARDIN**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Infrastructures et transports**

Le CESR constate la progression de l'effort financier propre de la Région pour l'équilibre du budget d'exploitation dédié aux services régionaux de voyageurs (TER), qui atteint pour 2008 13,586 millions d'euros, contre 9,619 millions en 2007 et 5,080 millions d'euros en 2006.


Cet effort traduit la volonté de la Région de développer l'offre de services au-delà de l'offre de référence, en particulier grâce aux investissements consentis dans la mise à disposition de matériels roulants ferroviaires (rames AGC), et de mettre en œuvre des tarifications adaptées selon les publics et les besoins.

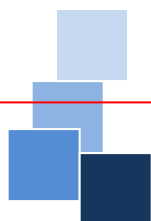
Au-delà de ce constat, le CESR soutient l'objectif régional qui consiste à développer les services ferroviaires destinés au transport de voyageurs.

Le CESR relève l'annulation pour 17,960 millions d'euros d'Autorisations de Programme (AP), qui concernent avant tout des opérations inscrites au CPER (Contrat de Projet État – Région), notamment des opérations de voiries. La Région étant tributaire de l'exécution (ou pas) des opérations par l'État.

Néanmoins, l'annulation de 1 million d'euros en AP pour les aérodromes confirme, comme l'a souligné le CESR dans son avis rendu lors du BP 2008, que cette inscription était prématurée.

Le CESR constate :

-  **la progression de l'effort financier propre de la Région en faveur du développement de l'offre de services pour le transport régional de voyageurs (TER).**



Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Gérard MAHOT**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

L'impact de la crise intervenue au cours de l'année dernière apparaît de façon décalée dans le temps et n'a donc pas eu d'effet sur les résultats de l'action régionale en matière de recherche et d'innovation pour 2008. Le CESR souligne que la Région devra être très attentive aux effets de cette crise sur les projets en 2009, en particulier en ce qui concerne les nouveaux dispositifs mis en place comme le soutien à la recherche collaborative.

Le CESR s'inquiète très fortement du retard pris dans l'exécution du Contrat de Projets État-Région (CPER) dans le domaine des bâtiments universitaires qui en représente une partie importante.

Le plan de relance du gouvernement, qui intervient dans ce domaine, concerne la mise en sécurité des bâtiments du site Moulin de la Housse à Reims.

C'est en particulier sur ce site que se pose la question de la pertinence des opérations inscrites dans le cadre du CPER au regard du manque d'informations sur le devenir des sites de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne. Cette incertitude a d'ailleurs amené la Région à « geler » le projet d'équipement sportif sur le site Moulin de la Housse.

D'autre part, le CESR a également de fortes inquiétudes en ce qui concerne l'avancement du volet recherche et innovation du programme « compétitivité régionale et emploi ». Il rappelle que la règle de dégageement d'office à laquelle sont soumis les fonds européens pourrait, en cas d'avancement insuffisant du programme, faire baisser les crédits disponibles pour la Champagne-Ardenne dans un domaine qui est stratégique pour son développement.

C'est pourquoi, le CESR demande que le CPER comme le programme « compétitivité régionale et emploi » fassent l'objet d'un suivi renforcé de la part de la Région avec des réunions régulières des principaux acteurs concernés.

Enfin, en ce qui concerne les projets de recherche soutenus par la région, le CESR souhaite que soit rapidement trouvé un processus de simplification des démarches administratives pour permettre un lancement opérationnel des projets le plus rapide possible.

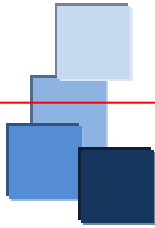
Points Clés

Le CESR s'inquiète très fortement :

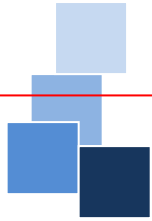
- du fort retard pris dans l'exécution du CPER dans le domaine des bâtiments universitaires ;**
- de l'état d'avancement du programme européen « compétitivité régionale et emploi » qui pourrait remettre en cause les financements disponibles pour la Champagne-Ardenne.**

Le CESR préconise :

- un suivi renforcé du CPER et du programme « compétitivité régionale et emploi » impliquant les principaux acteurs concernés.**



DECISION MODIFICATIVE N°1



CESR Champagne-Ardenne

**AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

Décision Modificative n°1

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

Le compte administratif 2008 dégage un excédent de gestion de 13,2 millions d'euros. Celui-ci permet, pour 1/3, d'engager des dépenses nouvelles, pour 1/3, de contribuer à la politique de désendettement mise en œuvre, et pour 1/3 d'anticiper la baisse des recettes attendues qui pourraient être affectées par une baisse de recettes sur la TIPP et les cartes grises.

Le CESR comprend la prudence de la Région, mais attire l'attention sur la situation de la Champagne-Ardenne qui nécessite investissements et relance économique conséquente, et ceci plus particulièrement dans le contexte actuel.

Il semble que la position commune des trois régions (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne), concernant le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), ne soit pas retenue.

Le CESR rappelle qu'il avait soutenu cette démarche et maintient son souhait d'une réponse positive et rapide à la demande de bénéficier du versement anticipé du FCTVA, prévue par la loi de finances rectificatives pour 2009.

La question de la structure des ressources de la région, dont il convient de rappeler que 60 % d'entre elles échappent à la volonté des élus, ainsi que le débat toujours en cours sur la Taxe professionnelle, restent une préoccupation.

Le CESR rappelle une nouvelle fois la nécessité d'une réforme concertée et équilibrée des finances locales permettant à la fois des marges d'autonomie suffisantes et des compensations à la hauteur des transferts de compétences et de leurs effets induits.

Le CESR souligne que les rapports présentés comme n'ayant pas d'incidence financière (Vatry, Service public de formation par exemple), sont l'expression de nouvelles orientations fortes, mais dont les incidences financières restent à apprécier dans le cadre des budgets à venir.

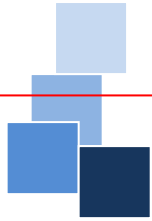
Points Clés

Le CESR constate :

- que la situation de la Champagne-Ardenne nécessite plus d'investissements ;**
- que plusieurs rapports présentés comme n'ayant pas d'incidences financières sont l'expression de nouvelles orientations dont les incidences financières restent à apprécier pour les budgets à venir.**

Le CESR préconise :

- maintient son souhait d'un versement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA ;**
- souhaite une réforme concertée et équilibrée des finances locales permettant une meilleure autonomie et des compensations à la hauteur des transferts.**



Présidente : **Corinne MARCHAL**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Décision modificative n°1

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Avis adopté à l'unanimité

Cette Décision Modificative, par ailleurs de faible volume, n'affecte pas la sincérité du budget primitif. Elle concerne surtout des aspects techniques de gestion budgétaire.

Le résultat dégagé (13,2 M€) est plus élevé que l'année dernière. Si la Région avait été éligible au dispositif de remboursement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA, la ressource qu'il apporte aurait été abondée.

Le CESR attire l'attention sur les révisions à la baisse des produits de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) et de la taxe sur les cartes grises. Cette situation risque de perdurer compte tenu de la situation économique et des objectifs environnementaux.

Le CESR note la vigilance sur le suivi de l'opération de crédit-bail avec la renégociation du taux affectant celui-ci réduisant ainsi les loyers.

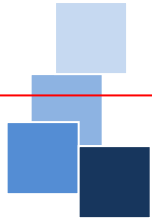
Points Clés

Le CESR constate :

- ✚ ***l'aspect technique de cette DM ;***
- ✚ ***la non éligibilité de la Région au dispositif de remboursement anticipé du FCTVA.***

Le CESR préconise :

- ✚ ***la poursuite du suivi attentif du crédit-bail et des opportunités financières possibles.***



Décision Modificative n°1

Président : **Jean-Louis COURTOUX**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

La très grande majorité des mesures concernant le développement agricole et forestier qui sont proposées dans cette première décision modificative sont d'ordre technique et n'appelle pas de remarques particulières.

Cependant, la Décision Modificative propose l'ouverture du programme régional en faveur des industries agro-alimentaire aux coopératives vinicoles visant le soutien à l'aval du processus de production et au développement de la commercialisation. Cette proposition découle de l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), suite à la modification de l'Organisation Commune de Marché (OCM) vin. La Région interviendrait en cofinancement du FEADER.

Cette ouverture suscite beaucoup d'interrogations. Le CESR considère que le dossier n'est actuellement pas abouti et demande à être informé de ses avancées.

Les projets de méthanisation nécessitant des investissements lourds, il serait souhaitable de ne plus prendre en compte la marge brute comme critère d'attribution de l'aide mais plutôt l'exemplarité de l'opération.

Cette décision modificative annonce la signature d'un accord cadre pour le plan de mobilisation de la ressource forestière. Devant la difficulté croissante des entreprises régionales à s'approvisionner en bois, le CESR souhaite que le surcroît de production que ce plan de mobilisation pourra générer bénéficie aux entreprises locales.

Le CESR s'étonne de ne pas trouver, dans cette décision modificative, de nouvelles dispositions concernant l'élevage sachant qu'un très gros travail, fédérant les différentes filières, a été réalisé par la Chambre Régionale d'Agriculture dans ce domaine et a abouti à la formulation de propositions d'actions très concrètes. Or, le CESR est très attaché aux actions permettant la création de valeur ajoutée en Champagne-Ardenne.

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau régional public de formation professionnelle en Champagne-Ardenne, le CESR attire l'attention sur la particularité de l'offre de formation des CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles). Il sera attentif à leur devenir au sein de ce réseau.

Points Clés

Le CESR constate :

- une proposition d'ouverture du programme régional en faveur des industries agro-alimentaire ;**
- la formalisation du plan de mobilisation de la ressource forestière par un accord cadre.**

Le CESR souhaite :

- l'examen des différentes possibilités de répartition de l'enveloppe supplémentaire de FEADER attribuée à la Champagne-Ardenne ;**
- que le surcroît de production que le plan de mobilisation de la ressource forestière puisse bénéficier aux entreprises locales ;**
- la prise en compte de la particularité de l'offre de formation des CFPPA dans le cadre de la mise en place réseau régional public de formation professionnelle.**

Présidente : **Josie GEORGEL**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Décision Modificative n°1

Rapporteur : **Bruno FAUVEL**

Avis adopté à l'unanimité

Pour financer les besoins en ingénierie des pays (chargés de mission) qui s'élèvent à 900 000 euros et l'animation des nouvelles ORAC (Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) et des territoires LEADER, soit un total de 1,1 million d'euros, la Région ouvre une autorisation d'engagement supplémentaire de 500 000 euros.

Le CESR approuve le soutien et l'effort financier consenti par la Région pour l'ingénierie des pays. Cet effort financier, qui intervient dans un contexte de désengagement de l'État, est essentiel voire indispensable, en particulier dans les territoires ruraux dont la taille (démographique) rend parfois difficile la présence d'une ingénierie suffisamment dimensionnée et pérenne.

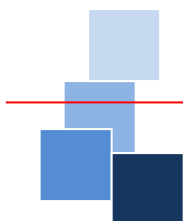
Le rapport d'information sur l'état d'avancement du plan d'action régional en faveur du développement durable indique la volonté de la Région de renforcer le volet développement durable dans les contrats Région / Territoires. Plus précisément, il est prévu dans ce volet de soutenir, en termes d'ingénierie, les territoires signataires pour mettre en œuvre les plans climats territoriaux.

Le CESR adhère pleinement à cet objectif.

En outre, la mise en œuvre des plans climats territoriaux devrait inciter les territoires à se regrouper pour atteindre une masse critique. Cette dernière est estimée à environ 50 000 habitants, comme l'indique la circulaire du 23 mars 2009 relative à la « territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ». L'objectif est de rendre plus pertinents les politiques territoriales et les dispositifs d'intervention en faveur de la réduction des consommations d'énergie.

Le CESR approuve :

- le soutien supplémentaire à l'ingénierie des pays ;**
- le soutien à l'ingénierie spécifique à la mise en œuvre des plans climats dans les territoires.**



Décision Modificative n°1

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteuse : **Stella DMYTRYK**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

Objet : Décision Modificative n°1

Participation de la région à l'augmentation du capital de Champagne-Ardenne Croissance, de l'IRPAC et d'EUREFI

Le CESR soutient la participation de la Région à l'augmentation du capital de ces trois sociétés de capital risque.

Le CESR a bien noté que ce soutien a pour objectif, en particulier pour Champagne-Ardenne Croissance, d'accroître le nombre de dossiers concernant de jeunes entreprises à fort potentiel d'innovation. Le but de cette augmentation est bien de relever, pour ces sociétés de capital risque, le plafond d'intervention. Une augmentation du nombre de dossiers est attendue, d'autant que la mise en place d'une stratégie régionale de l'innovation, demandée par l'Europe dans le cadre d'une enveloppe FEDER, permettrait de détecter des projets innovants.

Soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE –

Le CESR constate le succès croissant du micro crédit d'autant que le taux de défaillance dans les remboursements est infime.

Création et aménagement de zones d'activités

Le CESR souligne l'élargissement de l'aide à la création de zones d'activités par l'augmentation de l'intervention qui passe de 300 000 € à 500 000 € sur les zones de plus de 100 hectares de Loisy-sur-Marne et le parc des Sohettes à Bazancourt.

Contrat de développement pour l'emploi

Le CESR prend note de la modification de la condition portant sur le nombre de créations d'emplois à réaliser sur trois ans : de 50 à 25 en C.D.I. temps plein.

Objet : Rapports sans incidence financière et rapport d'exécution 2008

« Volet développement à l'international des entreprises »

Le CESR soutient les choix de la Région sur :

- les relais à l'étranger, au vu des résultats tant en nombre de dossiers qu'en subvention (multipliés par dix, entre 2007 et 2008) ;
- l'aide aux nouveaux exportateurs.

Le CESR s'interroge sur le faible nombre de dossiers « nouveaux exportateurs ». L'outil que constitue la Plate-forme de services à l'international pourrait être mieux connu et valorisé afin d'augmenter le nombre d'abonnés et de servir au potentiel « nouveaux exportateurs ».

La faible proportion d'entreprises exportatrices conduit le CESR à s'interroger sur l'opportunité de créer des « réseaux export entreprises » afin de mutualiser les compétences et les savoir-faire dans le cadre d'une offre structurée. Ces « réseaux export » permettraient un accès à l'export plus facile aux petites entreprises industrielles et aux entreprises de commerce et de services.

Le CESR :

Décision Modificative n°1

- ☒ soutient la participation de la région à l'augmentation du capital de Champagne-Ardenne Croissance, de l'IRPAC et d'EUREFI ;**
- ☒ constate le succès croissant du micro crédit ;**
- ☒ souligne l'élargissement de l'aide à la création de zones d'activités : de 300 000 € à 500 000 € ;**
- ☒ prend note de la modification de la condition portant sur le nombre de créations d'emplois dans le Contrat de développement pour l'emploi.**

Rapports sans incidence financière et rapport d'exécution 2008

« Volet développement à l'international des entreprises »

- ☒ soutient le choix de la Région sur les relais à l'étranger et l'aide aux nouveaux exportateurs.**

Le CESR préconise :

Rapports sans incidence financière et rapport d'exécution 2008

« Volet développement à l'international des entreprises »

- ☒ une valorisation de la Plate-forme de services à l'international ;**
- ☒ la création de « réseaux export entreprises ».**



Président : **Philippe TROUSSET**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Décision Modificative n°1

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : Lycées

La mise en place du nouveau Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) a entraîné un bouleversement des pratiques de concertation, tant sur les projets immobiliers en tant que tels que sur certains projets pédagogiques (projets d'établissements, organisation de l'offre de formation...).

Ces nouvelles pratiques montrent que l'initiative de la Région, dans ce domaine, peut constituer un moteur du développement des territoires quand l'ensemble des acteurs de la formation, de l'aménagement du territoire et du développement économique jouent le jeu. A l'inverse, la volonté de fédérer du Conseil Régional rencontre des points d'achoppement sur certains territoires de la région.

La déclinaison du PPI, ainsi que des travaux de maintenance dans les lycées intègrent le concept de développement durable dans ses trois dimensions : l'environnement avec les stratégies d'économie d'énergie, l'économique avec la recherche de rationalisation des coûts, le social avec la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics. Le CESR salue l'ensemble de cette démarche qui, au-delà des aspects techniques, s'inscrit dans une recherche de sens.

A ce titre, le CESR manifeste son intérêt pour un approfondissement de cette démarche et souhaite y consacrer un temps spécifique pour une présentation exhaustive.

Objet : Apprentissage

Le CESR prend acte de la modification de règlement d'intervention relatif au versement de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire aux employeurs d'apprentis. Cette modification est liée au décret du 3 décembre 2008, obligeant la Région à établir le montant des indemnités en fonction de la durée effective du contrat et non du temps de formation.

La renégociation du Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'État et la Région sur l'apprentissage ainsi que la régionalisation des CFA vont entraîner une redéfinition du paysage de l'apprentissage en région.

Le CESR réaffirme son attachement à l'apprentissage comme l'une des voies d'excellence de formation.

Le rapport qu'il a rendu concernant les contrats qualité et la préconisation des contrats de progrès témoignent de l'importance qu'il accorde à une offre de formation par apprentissage concertée, viable dans la durée et engagée dans la voie de la qualité. La diminution actuelle du nombre de contrats signés, témoin des hésitations des entreprises en cette période de crise économique, appelle à une vigilance accrue concernant les choix qui doivent être faits. Si la diversité de l'offre de formations et le maillage territorial contribuent à la vitalité de l'appareil de formation, une concurrence « organisée » pourrait porter un préjudice grave à la stabilisation de cette offre de qualité.

Dans ce sens, le CESR s'interroge sur l'opportunité de créer un CFA Régional de l'enseignement privé prévue dans la précipitation, sans analyse préalable des enjeux et de l'impact. Nous ne comprendrions pas qu'une décision soit prise sans consultation officielle du CESR.

Objet : **Formation professionnelle – Insertion
Accès à l'emploi**

Convention Pôle Emploi-Région.

Le CESR se réjouit de voir renouveler et étendu le protocole pluriannuel 2009-2012 Région/Pôle Emploi qui fait suite à une première convention signée en 2008 par la Région et l'ASSEDIC.

L'amplification d'un travail partenarial entre Pôle Emploi et la Région décliné en conventions d'application sur l'information-orientation, la formation des demandeurs d'emploi et la sécurisation des parcours professionnels, vont concourir à une meilleure réalisation des objectifs précités.

Il importera néanmoins que ce partenariat puisse s'articuler avec les autres dispositifs et acteurs de la formation professionnelle, notamment le Fonds de Sécurisation des parcours professionnel et les OPCA.

Le CESR souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la mise en place des conventions ainsi qu'à leur suivi. Les formulations s'avèrent plus restrictives en termes d'application que les objectifs assignés. Sur l'objectif de la sécurisation des parcours professionnels notamment, la Région ne peut se satisfaire d'une approche qui se limite à la VAE, le développement de l'alternance, les salariés en transition professionnelle... comme cela est mentionné dans le protocole opérationnel. Pour le CESR, la sécurisation des parcours professionnels concerne *« des jeunes ayant des difficultés à entamer un parcours aux seniors confrontés à des difficultés d'accès à l'emploi en fin de carrière, en passant par les salariés touchés par les restructurations, les femmes par des*

ruptures ou des situations de temps partiel récurrentes, les demandeurs d'emploi en fin de droits confrontés au risque d'exclusion, les salariés désireux de se former pour réorienter leur parcours, toute situation professionnelle, quelle qu'elle soit, est concernée par une nouvelle « approche sécurisée des parcours » (extrait du rapport du CESE).

Il s'agit d'envisager de façon cohérente et anticipée la construction des parcours. En ce sens, l'information, l'orientation, la formation des demandeurs d'emploi et des salariés font partie des outils pour parvenir à sécuriser les parcours professionnels tout comme les différents outils régionaux que sont les Engagements de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC), les contrats d'objectifs, les Congés Individuel de Formation (CIF)...

De même, la question du suivi du protocole devrait être précisée. Le CESR préconise qu'une communication sur la mise en œuvre des conventions de partenariat soit présentée annuellement dans le cadre du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP).

Réseau Régional Public de formation professionnelle

La Loi de décentralisation de 2004 a confié aux Régions la compétence de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Dans ce contexte, la Région affirme sa légitimité à conforter la formation comme un droit reconnu à tout individu constituant une « obligation nationale » au terme de l'article L 6111-1 du Code du Travail.

Le CESR réaffirme son attachement à la reconnaissance de ce droit à la formation et considère qu'un Réseau Régional Public de Formation (RRPF) conforte les exigences liées à ce droit fondamental.

L'obligation pour les Régions de s'interroger sur le devenir de l'offre publique de formation des demandeurs d'emploi, en lien avec le désengagement de l'État vis-à-vis de l'AFPA et de son transfert aux Régions dans un contexte

règlementaire flou, constitue une opportunité de s'inscrire dans une stratégie dynamique. Il entraîne à s'interroger sur les objectifs, le périmètre d'intervention et les outils opérationnels en charge de la formation.

Pour le CESR, l'exigence de service public et d'intérêt général consiste à garantir à toute population une formation de qualité avec un bouquet de services connexes : information, hébergement, mobilité, restauration, accompagnement, bilan...

Un Service Public Régional ne peut que conforter la réponse publique à l'exigence du droit à la formation des publics les plus fragiles ; le CESR estime que cette réponse va bien au-delà de l'exigence pédagogique et qu'elle doit prendre en compte tout l'environnement qui dessine les conditions de la réussite de l'acte de formation jusqu'à une insertion positive dans l'emploi.

La création de ce réseau oblige à définir son périmètre d'intervention. L'enjeu s'avère complexe. Le CESR salue l'engagement de la Région dans une dynamique qui va l'obliger à repenser l'ensemble du programme régional de formation, de préciser la définition qu'il donne à la notion « d'intérêt général », d'établir les contours de ce qu'est l'« intérêt général » et le « marché concurrentiel »...

Le dispositif proposé doit s'adosser sur des objectifs clairs quant à la finalité de ce réseau, sur l'établissement de critères rigoureux quant aux modalités de choix des actions relevant des différentes démarches mises en œuvre. De même, les modalités de contractualisation avec les opérateurs retenus devront faire l'objet d'une vigilance particulière.

Face à l'urgence, le CESR considère que la stratégie régionale empreinte de prudence et de pragmatisme est une bonne stratégie. Il s'agit d'une première étape indispensable qui devra s'enrichir des premiers bilans pour définir « l'intérêt général », dans une approche des territoires, des secteurs professionnels et des publics.

Points Clés

Le CESR constate :

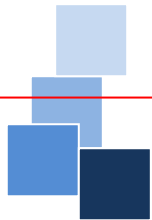
- que la mise en place du PPI entraîne un bouleversement des pratiques de concertation pouvant constituer un moteur du développement des territoires ;**
- la prise en compte du développement durable dans la déclinaison du PPI dans les lycées ;**
- la modification de règlement de l'ICF ;**
- le renouvellement et l'étendue du protocole pluriannuel 2009-2012 Région/Pôle Emploi ;**
- la volonté de créer un réseau régional public de formation professionnelle.**

Le CESR souhaite une présentation exhaustive de l'évolution du PPI et des éléments de développement durable lors d'une prochaine séance.

Le CESR s'interroge sur l'opportunité de créer un CFA Régional de l'enseignement privé prévu dans la précipitation, sans analyse préalable des enjeux et de l'impact.

Le CESR préconise :

- que le partenariat avec Pôle Emploi s'articule avec les autres dispositifs et acteurs de la formation, de porter une attention particulière sur les conventions, de prendre la notion de « sécurisation des parcours professionnels » dans sa globalité et qu'une présentation annuelle soit faite au CCREFP ;**
- que l'exigence de service public et d'intérêt général de la formation s'inscrive dans la garantie à tous d'une formation de qualité avec des services connexes ne se limitant pas qu'à l'acte pédagogique et que cela soit adossé sur des objectifs clairs et des critères rigoureux.**



CESR Champagne-Ardenne

**ENVIRONNEMENT
CULTURE ET VIE SOCIALE
SPORT – TOURISME**

Président : **Daniel YON**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Décision Modificative n°1

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Décision Modificative n°1**

Environnement

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Le CESR prend acte, de manière positive, de l'augmentation des crédits affectés à l'éducation à l'environnement pour 250 000 €. Il considère encourageante l'augmentation des besoins exprimés dans ce domaine qui constitue un socle pour l'appropriation par tous du développement durable.

Objet : **Rapports sans incidence financière**

Sport

Rapporteur : **Serge ROTHIER**

Le CESR prend acte de la possibilité du déplafonnement au cas par cas de l'aide aux manifestations sportives. Par ailleurs, le CESR devra être vigilant, lors de l'examen du Compte Administratif 2009, sur l'usage qui en aura été fait.

Le CESR aurait aimé que, concernant le soutien aux associations, le lancement anticipé des appels à projets s'accompagne d'un versement lui aussi anticipé des subventions.

Plus généralement, le CESR rappelle le rôle déterminant de la vie associative et de sa contribution sociale. Il soutient la mise en place d'une « conférence régionale du sport » voire son extension aux autres activités associatives avec l'ensemble des partenaires : État, collectivités, monde associatif pour trouver une cohérence dans le mode de financement des associations, condition nécessaire à leur pérennité et à la réduction des agios bancaires que l'incohérence induit. Pour autant, le CESR souligne le respect, par la Région, de ses engagements budgétaires et souhaiterait qu'elle communique ce message à ses autres partenaires.

Le CESR constate :

Décision modificative n°1

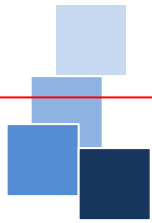
- ✚ ***l'augmentation des crédits affectés à l'éducation à l'environnement***

Rapports sans incidence financière

- ✚ ***la possibilité du déplafonnement au cas par cas de l'aide aux manifestations sportives.***

Le CESR préconise :

- ✚ ***concernant le soutien aux associations, que le lancement anticipé des appels à projets s'accompagne d'un versement lui aussi anticipé des subventions.***
- ✚ ***la mise en place d'une «conférence régionale du sport»***



Président : **Alain KIMMEL**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Décision Modificative n°1

Rapporteur : **Christian DEJARDIN**

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Infrastructures et transports**

Rapport n°13 : Routes nationales

Dans le cadre du plan de relance, le montant des crédits appelés par l'État au titre de 2009 devrait s'élever à 13 millions d'euros. Par ailleurs, la convention de financement pour l'achèvement de l'échangeur de Cormontreuil devrait être prochainement conclue. Ainsi, la Région, qui n'a pas la Maîtrise d'Ouvrage sur les opérations inscrites au Contrat de Projets État-Région (CPER), doit inscrire 6 millions d'euros en crédits de paiement et 7,3 millions d'euros en autorisation de programme.

Le CESR approuve l'inscription de ces crédits qui permettront la poursuite des travaux routiers inscrits au CPER.

Rapport n°14 : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

Ce volet comporte plusieurs dossiers, dont l'étude sur les liaisons Nord-Sud incluant la problématique de Vatry. Le CESR rappelle qu'il a mené une réflexion sur ce dossier, puisqu'un rapport a été présenté en janvier 2009.

Ce volet comprend un autre dossier, bien que non présenté directement dans le rapport n°14, celui de la promotion des dessertes aériennes sur l'aéroport de Paris-Vatry, avec notamment l'ouverture possible de liaisons

par des compagnies Low Cost. (Information donnée au CESR dans le cadre de la réunion préparatoire à la séance plénière le lundi 8 juin).

Sur ce dossier, le CESR rappelle qu'il conduit actuellement une étude sur les conditions de développement de l'aéroport de Paris-Vatry. Il souhaite être associé à la réflexion lancée par la Région et notamment à la réunion du 26 juin prochain.

Sur le projet de la centrale de mobilité, le CESR note que la mise en place opérationnelle s'effectuera en septembre pour 4 à 5 réseaux.

Rapport n°15 : Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

Le CESR est favorable à la mise en place d'une tarification sociale destinée aux personnes à faible revenu et à leurs ayants-droit qui consiste à accorder 80 % de réduction sur les billets plein tarifs pour les parcours TER ou Corail Intercités en Champagne-Ardenne.

Le CESR note qu'une évaluation de ce dispositif sera faite après 4 mois de mise en place, soit décembre 2009.


Toutefois, le CESR aurait souhaité pouvoir contribuer à la définition de cette nouvelle tarification.

Il émet donc les propositions suivantes :



- si la communication sur ces nouvelles tarifications passe naturellement par les moyens de l'exploitant, un relais et un accompagnement par les services sociaux compétents (associations d'usagers, associations familiales, CCAS, etc.) pourraient être mis en place en faveur des populations les plus fragiles ;
- l'octroi de la réduction tarifaire est conditionné par le niveau de ressources des personnes, soit 80 % du SMIC. Pour éviter un effet de seuil trop important, le CESR préconise une modulation du niveau de ressources retenu ;
- enfin, le CESR souhaite que cette tarification soit étendue aux liaisons interrégionales avec une réciprocité de la prise en charge par les régions concernées.

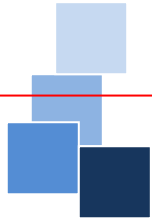
Points Clés

Le CESR approuve :

-  ***l'initiative de la Région pour mettre en place une tarification sociale.***

Le CESR rappelle :

-  ***qu'il conduit actuellement une étude sur les conditions de développement de l'aéroport de Paris-Vatry ;***
-  ***que la communication sur les nouvelles tarifications passe par les moyens de l'exploitant, un relais et un accompagnement par les services sociaux : associations d'utilisateurs, associations familiales, CCAS, etc.***



Décision Modificative n°1

Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Gérard MAHOT**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

Dans le cadre de cette décision modificative, un financement de la Région de 2,15 M€ est prévu pour aider à la construction du premier détecteur de l'expérience double Chooz.

Pour cela, le CESR souligne l'importance d'une implication de la Région dans le pilotage de l'instrument mis en place pour cette expérience.

Le CESR réitère son souhait qu'en contrepartie de cet investissement, il y ait des retombées pour la région en termes d'activité économique, d'emploi et d'attractivité.

D'autre part, le CESR souhaite que le devenir de cet instrument à l'issue des 7 années du projet double Chooz soit envisagé dès à présent.

Points Clés

Le CESR constate :

- la participation de la Région au financement du projet double Chooz.**

Le CESR souhaite :

- que le projet double Chooz ait des retombées au niveau régional et que, dans cette optique, la Région soit impliquée dans son pilotage ;**
- que soit envisagé le devenir de l'instrument mis en place à l'issue du projet.**

Décision Modificative n°1

Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteur : **Guy PETIN**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité


Le CESR souligne le volontarisme et la pertinence de l'initiative régionale dans la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition d'une mutuelle pour les étudiants boursiers de Champagne-Ardenne.

Ce dispositif, qui devrait se concrétiser par une aide pouvant aller jusqu'à 80 euros par étudiant, nécessite l'inscription d'une AE de 800 000 euros et un CP de 400 000 euros.




Le CESR attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité d'inscrire cette aide Régionale dans le cadre d'une concertation avec les autres aides publiques, notamment celles de l'Assurance Maladie, afin de s'assurer de ne pas apporter plus d'aide que le coût réel de la mutuelle. De plus, la mise en place d'un dossier unique permettrait une plus grande lisibilité des dispositifs pour les étudiants et leur famille tout comme pour les acteurs de terrain.

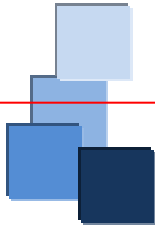
Enfin, cette initiative régionale pourrait également être accompagnée d'une action commune avec le service de médecine préventive universitaire sur des thématiques telles que la contraception et toutes formes d'addictions (notamment alcoolisme, tabagisme, drogues diverses et comportements alimentaires).

Points Clés

 **Le CESR souligne le volontarisme et la pertinence de l'initiative régionale dans la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à l'acquisition d'une mutuelle pour les étudiants boursiers de Champagne-Ardenne.**

Le CESR préconise :

-  **d'inscrire cette aide Régionale dans le cadre d'une concertation avec les autres aides publiques ;**
-  **de mettre en place un dossier unique ;**
-  **d'accompagner cette initiative d'une action commune avec le service de médecine préventive universitaire.**



**ÉTAT D'AVANCEMENT DU
PLAN D'ACTION RÉGIONAL
EN FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



CESR Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT
CULTURE ET VIE SOCIALE
SPORT – TOURISME

Président : **Daniel YON**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Le CESR relève avec satisfaction que le plan d'action régional en faveur du développement durable est entré dans une phase active autour des quatre axes retenus.

Sur l'Axe 1 : constituer un socle de critères et de normes « développement durable » intégrés dans les programmes régionaux

Le CESR a relevé plus particulièrement :

- le renforcement du volet environnemental ;
- l'inscription des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- la mise au point des référentiels partagés ;
- la charte d'engagements réciproques entreprises/Région.

En ce qui concerne le Programme Régional de Formation Professionnelle, le CESR souligne :

- la difficulté de mailler correctement le territoire régional là où la densité de population est très faible ;
- la pertinence de mettre en œuvre une démarche nouvelle mettant le développement durable au cœur des territoires.

Sur l'habitat, le CESR s'inquiète du devenir de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), des financements des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et du changement de références culturelles qu'induisent les Programmes d'Intérêt Général (PIG) proposés par l'État.

État d'avancement du plan d'action régional en faveur du développement durable

Rapporteur : **Daniel YON**

Avis adopté à l'unanimité

Concernant les transports, le CESR relève l'intérêt que constituera la gestion des transports collectifs régionaux via une centrale de mobilité.

Sur l'axe 2 : valoriser les pratiques éco responsables par la bonification des aides de la Région

Le CESR souligne tout particulièrement l'importance qu'il attache au développement des éco labels (atouts de vente certains pour la clientèle touristique nordique) et à la mise en place d'une filière bio régionale dans l'agriculture.

Le développement de cette filière lui paraît indispensable pour réduire les coûts et améliorer l'offre des repas bio dans les lycées et CFA, ainsi que dans la restauration collective administrative fréquentée par les agents de la Région (Restaurant Inter-Administratif de Châlons-en-Champagne).

Sur l'axe 3 : appliquer les critères de développement durable à la collectivité régionale et accompagner l'évolution des comportements individuels et collectifs

Le CESR relève que la dématérialisation des documents administratifs régionaux ne pourra réellement se développer et contribuer au développement durable que si, parallèlement, les documents électroniques sont rendus faciles d'accès, disposent de liens hypertextes et présentent une autre manière d'écrire et de transmettre l'information, avec des documents de synthèse.

S'agissant de la transformation du lycée Charles Péguy, le CESR note avec satisfaction que la Région l'a entendu en se voulant exemplaire quant à son bilan carbone.

Le CESR souscrit pleinement à la volonté régionale de réduire les frais de déplacement en développant, notamment, la visio-conférence entre les quatre maisons de la Région et l'ORCCA.

Sur l'axe 4 : promouvoir l'éco responsabilité et la « bonne gouvernance »

Le CESR souligne l'intérêt et la difficulté de s'appuyer sur les conseils de développement et les médias pour faire connaître les réalisations de la Région en matière de développement durable ; il regrette que l'attribution d'un prix national au dispositif MUTAREV n'ait pas été valorisée.

Le CESR s'est interrogé sur la pertinence qu'il y aurait, pour la Région, de se lancer dans une démarche Agenda 21. Il relève que la Région a mis en place des dispositifs allant pleinement dans ce sens. S'il relève que ceux relatifs à la démocratie participative sont difficiles à conduire sur l'ensemble du territoire, le CESR considère que le lien avec le public reste une nécessité pour la pleine efficacité de la politique de développement durable régionale. Elle implique de maintenir et renforcer les liens tissés avec les territoires en utilisant les moyens ouverts, non chronophages mais efficaces, avec des consultations du public via des forums sans doute à l'échelle des territoires.

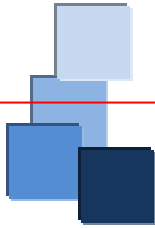
Points Clés

Le CESR constate :

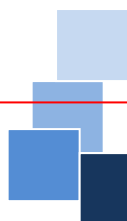
- avec enthousiasme que le plan d'action régional en faveur du développement durable est entré dans une phase active autour des quatre axes retenus.**

Le CESR préconise :

- le développement de la filière bio régionale dans l'agriculture ;**
- que pour développer la dématérialisation des documents administratifs régionaux, les documents électroniques soient rendus faciles d'accès, disposent de liens hypertextes ;**
- le développement de la visio-conférence entre le 4 maisons de la Région et l'ORCCA**
- la valorisation du prix national au dispositif MUTAREV ;**
- le renforcement des liens avec les territoires pour une pleine efficacité de la politique de développement durable.**



**PROGRAMME
RÉGIONAL
DE FORMATION
2009-2010**



Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 12 juin 2009

Avis adopté à l'unanimité

Le bilan d'exécution du PRF pour demandeurs d'emploi 2007-2008 témoigne d'un rééquilibrage des actions de formation au niveau du maillage territorial. Les préconisations sur les Actions de Formation Prioritaires faites par le CESR portent désormais leurs fruits.

Le CESR constate une baisse du nombre de stagiaires ; la part des femmes atteint désormais 54 % ; la part de stagiaires indemnisés augmente ; la part de stagiaires ayant validé leur formation est en progression représentant plus de 72 % ; la part des formations de niveau V est en progression, conformément à la programmation prévue.

Au-delà de ces indicateurs positifs, certains taux interrogent en matière d'insertion à 3 et 6 mois notamment dans les secteurs dits en tension BTP et hôtellerie-restauration.

La chute du taux d'insertion des stages d'accès à l'emploi est un témoin de la montée régulière de la précarité. Nature des contrats, durée de période en emploi... attestent de la difficulté pour les publics peu formés, résidant dans les zones rurales où en difficulté économique, d'accéder à l'emploi. Réinscrire ces actions de formation dans d'autres objectifs et dans une dynamique d'insertion plus large prend tout son sens.

Les modalités d'accompagnement de ces publics nécessitent une connaissance fine des territoires et des approches différenciées.

Le CESR avait à plusieurs reprises alerté le Conseil Régional sur les risques que faisaient peser les procédures d'appel d'offres sur des « petits » organismes de formation peu rodés à cette méthode laissant ainsi les organismes les mieux outillés occuper l'intégralité du marché.

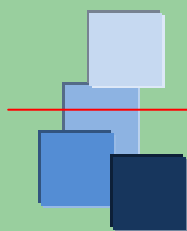
La présente réponse à l'appel d'offres 2009-2010 confirme cette inquiétude. On assiste à une concentration des attributions sur quelques centres de formation. Le CESR s'interroge sur les critères qualité et regrette la disparition de la diversité des organismes au fil des années.

Le CESR constate :

- ▣ **le rééquilibrage des actions de formation au niveau du maillage territorial ;**
- ▣ **une baisse du nombre de stagiaires ;**
- ▣ **une part des femmes qui atteint 54 % ;**
- ▣ **l'augmentation de la part de stagiaires indemnisés ;**
- ▣ **la progression de la part de stagiaires ayant validé leur formation ;**
- ▣ **la progression de la part des formations de niveau V ;**
- ▣ **la chute du taux d'insertion des stages d'accès à l'emploi qui est un témoin de la montée régulière de la précarité.**
- ▣ **La réponse à l'appel d'offres 2009-2010 atteste d'une concentration des attributions sur quelques centres de formation.**

Le CESR :

- ▣ **préconise de réinscrire les actions « d'accès à l'emploi » dans d'autres objectifs et dans une dynamique d'insertion plus large ;**
- ▣ **s'interroge sur les critères qualité et regrette la disparition de la diversité des organismes de formation au fil des années.**



CESR Champagne-Ardenne

**Conseil Économique et Social Régional
Champagne-Ardenne
Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne**

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : cesr@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>